

**CONFRONTATIONS
EUROPE**

**ENTRE TRANSITION
CLIMATIQUE ET GESTION
DURABLE DE L'EAU : PENSER
UN BLUE DEAL EUROPÉEN**

Dossier spécial



CONFRONTATIONS
EUROPE

**CONFRONTER
LES IDÉES**

**CONSTRUIRE
L'EUROPE**

SOMMAIRE

Edito p. 04

ETAT DES LIEUX

L'eau, au cœur du dérèglement climatique

L'eau au cœur du dérèglement climatique, un accès qui se raréfie, des usages qui vont s'accroissant p.07

PENSER L'ADAPTATION :

Le besoin d'une approche globale

Agriculture, forêt, eau: les politiques sectorielles face aux enjeux climatiques p.13

Hydroélectricité : optimiser la production, partager la ressource p.18

Innovations industrielles : la pollution plastique, s'attaquer à la source p.25

MIEUX GÉRER LA RARETÉ :

Les nouveaux défis de la gouvernance européenne

La gestion intégrée des ressources en eau, pour un nouveau regard sur l'eau p.30

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE EUROPÉENNE DE L'EAU :

Appel à un Blue Deal européen

Pour un écosystème d'innovation consacré à l'eau en Europe p.36

Appel à un Blue Deal européen, assurer la résilience hydrique future de l'Europe p.43



ÉDITO

Par Michel Derdevet,
Président de Confrontations Europe

Tandis que les échéances européennes se rapprochent à grands pas et que les décideurs réfléchissent à l'avenir du Pacte Vert pour l'Europe, la question du rôle de la ressource dans notre transition écologique se fait aujourd'hui de plus en plus prégnante.

Ainsi, au début du mois de mars 2024, la Commission européenne soulignait dans une communication le risque majeur que pose la raréfaction de la ressource en eau sur l'ensemble des activités humaines et les différents aspects de notre vie, alors que les projections actuelles prédisent une augmentation de 35% du stress hydrique dans les cinquante prochaines années. Ce faisant, elle mettait en exergue l'impossibilité d'une gestion de l'eau purement national ou régional, et ne prenant pas en compte, de manière holistique, les défis usages de l'eau.

Face à ces enjeux, le Comité économique et social européen, lançait en octobre dernier son Appel pour Blue Deal européen, soutenu par un ensemble de députés européens et d'acteurs de la société civile, favorables à une plus grande inclusion de la ressource hydrique dans la réflexion entourant le futur du Green Deal européen. Cette initiative, saluée par nombre d'acteurs de terrain, a ainsi pour objet d'évaluer de manière globale l'impact de la raréfaction de l'eau sur l'ensemble des activités économiques et de permettre l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'eau en Europe.

Parallèlement à ces initiatives, nombreux sont les secteurs qui affrontent dès à présent la réalité du changement climatique et ses conséquences sur nos approvisionnements en eau.

En premier lieu, l'agriculture européenne, à l'origine de près de 40% de notre consommation d'eau chaque année, est déjà confrontée à de nombreux conflits d'usages, en France, ou plus récemment encore, en Catalogne et en Aragon. Des mesures nationales ambitieuses, à l'image du Plan Eau en France ou du Blue Deal en Flandre ont été mises en place, mais peinent à trouver un écho équivalent dans tous les Etats membres, et en particulier parmi les plus touchés par les sécheresses, dans le sud du continent.

Le domaine de la production d'énergie d'origine hydroélectrique se prépare lui aussi à affronter des tensions plus importantes sur son appareil de production, du fait de périodes de sécheresse plus régulières. Au niveau mondial, c'est ainsi près de 61% de l'ensemble des barrages hydroélectriques qui devraient se retrouver dans des bassins sujets à un fort stress hydrique. En Europe, cette perspective est également très préoccupante alors que la production d'électricité représente 28% des usages de l'eau. Ici aussi, et alors que nombre des principaux bassins européens couvrent des régions transfrontalières, une coordination et une gestion européanisée seront les clefs d'une gestion durable de l'eau dans le domaine énergétique.

En outre, la question de l'investissement dans la transition vers une gestion plus durable de la ressource en eau se pose dès à présent et devra faire l'objet d'un financement adéquat, via la création d'un fond de transition bleu. Des investissements devront être simultanément réalisés afin de former et de préparer les travailleuses et travailleurs, demain responsables de la mise en œuvre des transformations à accomplir dans le cadre d'un futur Pacte Bleu pour l'Europe.

À l'aune de ces éléments, le besoin d'un cadre européen de gouvernance n'apparaît alors que plus évident pour assurer la résilience de nos sociétés et mettre en œuvre un nouveau paradigme de la gestion de l'eau. Les enjeux d'une telle transformation sont majeurs, mais devraient aussi se traduire par l'ouverture de nouvelles opportunités, tant en termes d'emploi, de recherche ou de modernisation de nos infrastructures actuelles. ■

ETAT DES LIEUX

L'EAU AU COEUR DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE





Entretien avec Stefan Uhlenbrook,

Directeur du Bureau des services liés à hydrologie, l'eau et la cryosphère de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), Directeur du Secrétariat de la Coalition pour l'eau et le climat.

L'EAU AU COEUR DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

UN ACCÈS QUI SE RARÉFIE, DES USAGES QUI VONT S'ACCROISSANT

Dans un entretien pour Confrontations Europe, Stefan UHLENBROOK, Directeur du Bureau des services liés à hydrologie, l'eau et la cryosphère de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), et Directeur du Secrétariat de la Coalition pour l'eau et le climat nous apporte un éclairage scientifique sur la relation étroite entre eau et dérèglement climatique.

◆ **Dans le cadre de cette discussion sur le lien entre le changement climatique et la gestion de l'eau, il est important de noter que l'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée. Chaque année et chaque décennie s'avèrent plus chaudes que les précédentes. Pouvez-vous nous expliquer quelles sont les répercussions actuelles et à venir du changement climatique sur l'eau ?**

Stefan Uhlenbrook : D'une manière générale, il est vrai que nous avons tendance à battre tous les records de température les uns après les autres. De fait, l'année dernière a été la plus chaude jamais enregistrée en termes de température moyenne annuelle mondiale. Depuis les années 1980, chaque décennie s'avère plus chaude que la précédente. Les neuf dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées.

La moyenne annuelle mondiale des températures dépend du signal El Niño et la Niña. Normalement, pendant la Niña, nous devrions avoir une situation globalement plus fraîche. Cette situation perdure jusqu'en milieu d'année, avant de laisser place à El Niño, qui accentue la hausse des températures. Par conséquent, avec ce changement entre les conditions froides de La Niña et les conditions chaudes d'El Niño, cette année pourrait une fois de plus battre notre record de températures et être encore plus chaude.

Si nous observons d'un peu plus près la période entre janvier et février 2024, nous constatons qu'elle a été particulièrement chaude et sèche dans de nombreuses régions du monde.

En Europe, cette période de sécheresse a eu des effets particulièrement importants, surtout dans le nord-est de l'Espagne. À cette époque de l'année, nous devrions avoir de fortes précipitations, qui permettraient de remplir les cours d'eau et de stocker de l'eau pour la période suivante. Toutefois, ces réserves atteignent des niveaux exceptionnellement bas.

Sur le continent européen, nous pouvons prendre le cas de la zone méditerranéenne, où dans les dix prochaines années, les prévisions annoncent des périodes très sèches, par exemple, en Espagne, en Italie, dans le sud de la France, en Grèce ou dans la partie orientale de la Méditerranée à cause des répercussions du Nord de l'Afrique. Cela représente évidemment un défi majeur pour les populations et les cultures. De plus, dans cette région, nous avons également enregistré de fortes précipitations comme, par exemple, en Grèce et en Libye, à cause de la formation d'un cycle qui présente des caractéristiques similaires à celles d'un cyclone tropical. Ces types de phénomènes se produisent à cause d'une mer Méditerranée particulièrement chaude, où nous constatons un phénomène météorologique que nous ne devrions normalement pas observer dans cette partie du monde. Cependant, encore une fois, ces types d'événements pourraient devenir plus fréquents dans les années à venir.

Par ailleurs, d'autres régions géographiques sont particulièrement affectées par ces changements: c'est le cas des régions de haute montagne d'Europe, telles que les Alpes, certaines parties de la Scandinavie et des Pyrénées. De prime abord, nous constatons que la neige devient de moins en moins abondante. Qui dit moins de neige, dit aussi moins d'eau stockée dans les montagnes et donc disponible en été, car normalement la neige et la glace s'accumulent dans les régions de haute montagne d'Europe avant de diminuer au printemps. Et cela se produit de moins en moins car ces derniers temps, avec les températures anormalement chaudes, nous pouvons avoir de la pluie en hiver même à deux mille mètres d'altitude... Cela signifie également moins de stockage d'eau, ce qui est terrible non seulement pour les écosystèmes mais aussi pour l'énergie ou pour l'irrigation à long terme.

Dans beaucoup de pays européens, en particulier dans le sud de la France, l'Espagne ou l'Italie, une grande partie du système de production agricole repose sur des systèmes d'irrigation, un secteur qui compte pour environ 70% des prélèvements de ressources hydriques. De fait, si l'on dépend d'un système d'irrigation, l'on dépend également de l'eau puisée dans les cours d'eau et les eaux souterraines.

Donc, d'un côté, nous avons besoin de plus d'eau à cause de la sécheresse qui est de plus en plus importante en été, tandis que, de l'autre côté, nous avons de moins en moins d'eau disponible pour d'autres usages et utilisateurs. De plus, l'eau devrait devenir de plus en plus rare dans de nombreuses régions du monde. Par exemple, beaucoup de régions à travers le monde sont confrontées à un stress hydrique, plus de 50% des bassins hydrologiques et réservoirs mondiaux présentant des conditions anormales en 2022.

◆ **D'après les études et les observations scientifiques réalisées et collectées par l'OMM, dans quelle mesure le changement climatique a-t-il déjà un impact sur le système hydrologique et les populations en Europe ?**

S.H : Si l'on se penche sur les conséquences directes pour les populations, nous avons connu des vagues de chaleur au-dessus des 40-45 degrés, qui sont très difficiles à supporter pour les êtres humains, en particulier pour les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires. Dans ce type de situation, il faut de l'eau en quantité suffisante pour atténuer les effets négatifs; cependant, les vagues de chaleur s'accompagnent souvent d'une pénurie d'eau. **En bref, les changements climatiques ont un lien avec les changements au niveau du système hydrologique, et ces éléments combinés ont un lourd impact sur les sociétés et les économies.**

Prenons également le problème des eaux souterraines. Dans de nombreuses parties du monde, les niveaux des nappes phréatiques diminuent à cause d'un usage excessif. Nous le voyons de façon dramatique non seulement en Inde ou au Pakistan mais aussi en Europe, y compris en France, en Espagne ou dans le nord-est de l'Allemagne. Dans l'UE, les réserves d'eaux souterraines sont cruciales pour l'eau potable et l'eau pour l'agriculture et les industries. Toutefois, quand une trop grande quantité d'eau est pompée dans les eaux souterraines, le processus devient intenable. En prélevant dans le système une quantité d'eau supérieure à celle arrivant naturellement chaque année, l'équilibre hydrique est rompu et les réserves s'amenuisent inévitablement. Comme nous pouvons le constater, ce ratio est dépassé dans de nombreuses régions du monde. Nous pouvons également penser à ses conséquences sur l'affaissement des sols et à ses effets sur la stabilité des maisons et des infrastructures.

◆ **En tant que Directeur du Bureau des services liés à l'eau au sein de l'OMM, vous êtes également à la tête de la Coalition pour le climat, une communauté d'acteurs multisectoriels fondée en 2020 dans le but de promouvoir un Programme intégré pour l'eau et le climat. Selon vous, dans quelle mesure les problématiques liées à l'eau ont-elles été prises en compte lors de la COP28 ?**

S.H : Tout d'abord, nous pouvons constater que le monde a de plus en plus conscience du lien extrêmement étroit entre la question de l'eau et le changement climatique. Nous avons déjà observé cette prise de conscience lors de la COP27 en Égypte, en 2022, où le problème des ressources hydriques et de la gestion de l'eau avait été un thème important aussi bien dans le cadre de l'adaptation au changement climatique que de l'atténuation de ce changement.

L'approche a été la même en décembre 2023 lors de la COP 28 où la question de l'eau était encore plus visible. L'eau est véritablement un sujet transversal. Par exemple, dans le cas de l'atténuation du changement climatique, nous devons penser à la transition énergétique. Cependant, nous ne pouvons faire cela sans prendre en compte les besoins en eau. Nous devons à l'évidence changer nos sources d'énergie. Toutefois, lorsque nous réfléchissons aux solutions alternatives aux combustibles fossiles, nous devrions réfléchir à l'utilisation de l'eau dans ce contexte et à la façon de gérer l'eau dans cette transition cruciale. Par conséquent, nous devons réfléchir à une approche intégrée en nous demandant comment nous allons produire de l'énergie avec les ressources hydriques dont nous disposons.

◆ **Le Conseil mondial de l'eau (WWC) promeut le développement de services mondiaux d'information sur l'eau. En quoi les données des services hydrologiques sont-elles essentielles pour une meilleure gestion de l'eau ?**

S.H : Nous devons insister sur deux points fondamentaux. Tout système de gestion de l'eau doit s'appuyer sur des données, et les ressources hydriques se caractérisent par le fait qu'elles ne respectent pas les frontières. En tant qu'organisation mondiale, l'un de nos objectifs est d'établir des connexions entre les régions et de créer un réel échange d'informations entre elles.

Pour certaines régions, l'enjeu consiste même à aider à atténuer les conflits. Par exemple, si deux régions partagent les mêmes systèmes d'eaux souterraines ou d'eaux de surface, la rareté des ressources peut engendrer des tensions ou des rivalités, voire même les intensifier. Le fait de posséder les mêmes données et connaissances permet de discuter et de trouver des accords.

¹ À l'heure actuelle, 60% des États membres de l'OMM font état d'une diminution des capacités dans la surveillance hydrologique et, par conséquent, dans la fourniture d'une aide à la décision dans le domaine de l'eau, l'alimentation et l'énergie. Plus de 50% des pays dans le monde n'ont pas de systèmes de gestion de la qualité pour leurs données hydriques. Environ 40% seulement des pays dans le monde disposent de systèmes d'alerte précoce performants et opérationnels pour les inondations et la sécheresse.

« À propos » Coalition pour l'eau et le climat, <https://www.water-climate-coalition.org/about/>. Consulté le 27 février 2024.

Au sein de l'Union européenne, la plupart des pays ont les moyens de collecter et d'analyser des données. Notre rôle consiste donc davantage à proposer une expertise, en particulier dans le cadre de la mise en place de définitions et de normes communes pour faciliter les comparaisons (les méthodes de collecte des données, leur stockage et leur mise à disposition pour la prise de décisions et, dans l'idéal, pour toutes les parties prenantes...). Encore une fois, l'idée ici est de faciliter l'analyse des données et d'encourager la coopération sur un sujet qui n'a pas de frontière. À cet égard, les agences et les programmes de recherche européens sont réellement une pierre angulaire, avec des coopérations cruciales comme Copernicus.

◆ Le Comité économique et social européen a lancé un appel en faveur d'un Pacte bleu européen et la Commission présentera prochainement sa Loi sur la résilience dans le domaine de l'eau pour le nouveau mandat. Que pensez-vous de ces initiatives ?

S.H : Ces initiatives sont absolument cruciales et c'est une excellente nouvelle que l'Union européenne ait pris conscience du rôle clé de la gestion des ressources hydriques dans la lutte contre le changement climatique. Comme nous l'avons dit précédemment, l'irrigation, la capacité hydrique et la transition énergétique sont quelques exemples où la gestion de l'eau est une pierre angulaire du développement. Nous avons vu un certain intérêt pour les technologies et l'innovation à cet effet, ce qui, bien sûr, est nécessaire. Toutefois, il existe un autre pilier fondamental sur lequel j'aimerais insister : c'est le besoin constant d'une plus grande innovation sociale. Les populations doivent être des parties prenantes dans les transitions et dans la gestion des ressources. L'Union européenne peut vraiment faciliter ce processus, surtout lorsque la gestion des ressources hydrique exige un investissement conséquent et pour faciliter les changements de pratiques, tels que les changements de cultures, comme évoqué précédemment.

Cette transition ne pourra se faire que si la société y participe pleinement. Cela passe notamment par des systèmes d'alerte qui impliquent les populations parce qu'elles ont les informations et la conscience nécessaires pour agir.

Laissez-moi vous donner un exemple : il y a deux ans et demi, nous avons eu une inondation majeure en Allemagne, qui a fait au moins 200 morts. Cela semble étonnant dans un pays comme l'Allemagne, qui dispose de l'un des meilleurs systèmes de données et modèles de prédiction... Toutefois, cette catastrophe met en évidence une lacune : la partie technique était effectivement bien développée, mais le pilier social et de gouvernance n'était pas suffisamment solide. Les informations n'ont pas été diffusées correctement et les mesures de prévention n'ont donc pas été à la hauteur. D'une manière générale, il est toujours moins cher d'investir et d'agir avant plutôt qu'après la destruction.



PENSER L'ADAPTATION

LE BESOIN D'UNE
APPROCHE GLOBALE

**Par Christian de Perthuis,**

Christian de Perthuis est chercheur à l'Université Paris Dauphine-PSL, auteur de « Carbone fossile, carbone vivant » (Gallimard)

AGRICULTURE, FORÊT, EAU : LES POLITIQUES SECTORIELLES FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Le mouvement de protestation des agriculteurs s'est répandu dans toute l'Europe comme une trainée de poudre l'hiver dernier. Parmi ses motifs, le ras-le-bol des normes environnementales, des restrictions d'irrigation ou des objectifs contraignants sur des rejets de gaz à effet de serre. L'alerte doit être prise au sérieux. Elle témoigne des limites des approches en silo face aux enjeux du réchauffement planétaire et de la perte de biodiversité.

La réussite du « Green deal » européen implique une reconfiguration des politiques sectorielles, pour faire face aux résistances qui ne manqueront pas surgir sur le chemin du « net-zéro » climatique en 2050. Cela concerne le carbone fossile et la transition énergétique pour laquelle le plus dur est devant nous, et encore plus le « carbone vivant », à commencer par l'agriculture et la forêt sans lesquelles il n'y a pas de marche possible vers la neutralité climatique.

PAC et dérèglement climatique : les limites de la technique du sparadrap

Partons de l'agriculture. C'est de loin le secteur de l'économie le plus fortement encadré par des réglementations européennes. Lancée au-début des années soixante, la PAC a favorisé la transformation des systèmes agricoles européens grâce à un système de prix garantis qui a permis à l'Union européenne de combler en quelques décennies le déficit massif de ses échanges agro-alimentaires.

Cette PAC originelle a été victime de son succès. Sitôt qu'un marché devient excédentaire, le coût du soutien de prix s'envole. Pour endiguer la hausse des coûts, la PAC a connu une profonde réforme consistant à contingentiser la production laitière (1984) puis à convertir les garanties de prix en aides à l'hectare (1992). Malgré ces réformes, la PAC continue de mobiliser des sommes considérables: plus de 50 milliards d'euros en 2023, soit un tiers du budget européen.

Face au dérèglement climatique et ses impacts sur la biodiversité, la PAC n'a pas connu de réforme comparable à celle de 1992 provoquée par le dérèglement des marchés. On a répondu à la crise climatique par la technique du sparadrap en multipliant les éco-conditionnalités pour le versement des aides et en développant un «deuxième pilier» regroupant les aides non rattachées à un produit agricole. Sur la période récente, une couche supplémentaire est venue s'ajouter au dispositif, avec le programme dit «Farm to Fork».

Cela a beaucoup complexifié, parfois à l'absurde, la vieille PAC mais ne l'a pas réformé en profondeur. Derrière la complexité administrative se cache une question plus fondamentale. Comme d'autres politiques sectorielles européennes, la PAC doit être repensée en fonction de la nouvelle donne climatique.

La résilience climatique, moteur de la transition agroécologique

Pour opérer cette reconstruction, il faut partir des contraintes qu'affrontent les agriculteurs face au réchauffement climatique. Les rapports du GIEC le rappellent les uns après les autres. L'agriculture, la sylviculture et la pêche sont les activités humaines les plus impactées par le réchauffement planétaire. Et ces impacts vont se durcir pendant au-moins deux à trois décennies dans les scénarios les plus optimistes de réduction des émissions.

Contrairement à une idée reçue, les systèmes agricoles hyperspécialisés et industrialisés des pays du Nord sont très vulnérables. Au Canada, la canicule de 2021 a par exemple provoqué un recul de plus de 40% de la production de blé et de 60% des exportations. C'est pratiquement l'équivalent d'un an d'exportation de blé ukrainien qui a manqué sur le marché mondial lorsque la Russie a envahi l'Ukraine. Dans l'Union européenne, les rendements céréaliers stagnent ou régressent depuis deux décennies malgré le haut niveau de technicité des agriculteurs.

Pour les producteurs agricoles, l'adaptation aux changements climatiques est le premier ressort de la transformation agroécologique. Cette transformation consiste, non pas à produire moins, mais à produire différemment en utilisant des techniques qui utilisent la diversité biologique et ses multiples symbioses pour produire de façon résilient, et souvent de façon intensive à l'hectare. Le « bio » n'en constitue que l'une des modalités. La protection des sols, le maintien d'un couvert végétal, l'utilisation de l'arbre et de l'animal comme auxiliaires de culture, sont des volets majeurs de cette marche vers des systèmes agricoles régénérateurs et résilients.

Dans la grande majorité des cas, la reconversion des systèmes agricoles vers l'agroécologie permet de réduire fortement les émissions nets de gaz à effet de serre, en limitant ses rejets bruts et en stockant plus de carbone dans les sols agricoles. Autrement dit, les moyens engagés au titre de l'adaptation sont également ceux qui servent à l'atténuation du changement climatique.

L'agroécologie requiert bien plus de technicité de la part des agriculteurs que les systèmes conventionnels. Une condition de réussite est le redéploiement de la recherche publique et surtout des réseaux de conseil agricole, orientés dans le passé par des objectifs productivistes. Au plan économique, cela nécessite une redistribution des soutiens de la PAC.

Normes environnementales ou rémunération des services écosystémiques ?

La question des revenus des agriculteurs a été un catalyseur majeur de la protestation agricole. Elle a relancé en France la question du prix garanti, une revendication récurrente de la Confédération paysanne, un moment soutenue de façon inattendue par Emmanuel Macron.

Le prix garanti est socialement injuste car il protège bien plus les producteurs les mieux dotés en moyens de production. Il incite au productivisme et à la rentabilité de court terme au détriment de la résilience et des objectifs climatiques.

Une voie alternative est de garantir des prix écologiquement justes, en redistribuant la masse des soutiens agricoles, notamment ceux de la PAC, au prorata des services rendus par les agriculteurs grâce aux pratiques agroécologiques. Les expérimentations de paiements pour services écosystémiques et de compensation carbone permettent de tester la valeur des externalités positives à rémunérer. Ils sont l'un et l'autre perfectibles. Si on était capable de tarifier correctement ces valeurs pour guider les soutiens agricoles, les milliards de la PAC n'apparaîtraient plus comme des aides, mais comme une composante de la rémunération due aux agriculteurs pour services rendus.

Il est un domaine où le prix écologiquement juste serait particulièrement utile : celui des phytosanitaires. Le Nodu est un indicateur synthétique mesurant la quantité de substances nocives pour le vivant utilisée sur les exploitations. On devrait le coupler à une tarification rémunérant les pratiques réduisant l'usage de ces substances. Le Nodu ne serait alors plus une norme imposée par l'administration mais un instrument de valorisation des pratiques agroécologiques vertueuses. On pourrait alors le réintroduire, après simplification, à la place de l'indicateur européen HRII considéré comme moins pertinent par la communauté scientifique.

La protection du puits de carbone forestier

Lorsqu'on rejette 100 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, 25 sont absorbées par les océans et un peu moins de 30 par les plantes, principalement grâce aux forêts. La protection de ces puits de carbone est une condition majeure de stabilisation du réchauffement climatique à moyen et long terme.

Dans le monde, le puits de carbone forestier est affaibli par des atteintes anthropiques – la déforestation – et par des rétroactions climatiques. L'Europe a historiquement été l'un des premiers foyers de déforestation du fait de l'extension des surfaces dédiées à l'agriculture et l'élevage. La superficie de ses forêts s'élargit désormais, principalement en raison de la déprise agricole. En revanche, la capacité d'absorption du CO₂ par ses forêts est affectée par le réchauffement global. Sur la dernière décennie elle a diminué de pratiquement un tiers.

Cette érosion résulte marginalement d'une pression accrue sur les massifs pour la production de bois énergie. Pour l'essentiel, elle résulte de rétroactions climatiques : sécheresses et vagues de chaleurs freinant la croissance des arbres, remontée des invasifs augmentant leur mortalité, intensification des événements extrêmes (tempêtes, incendies). Protéger le puits de carbone forestier est une tâche de longue haleine car elle implique d'adapter la composition des massifs aux conditions climatiques de demain. La résilience des forêts passe généralement par un moindre recours aux exploitations en monoculture à rendements rapides, par la plantation d'essences diversifiées et résistantes aux stress climatiques et par une attention accrue portée aux cycles de l'eau.

Le réchauffement climatique et la « rareté de l'eau »

Le réchauffement planétaire perturbe le fonctionnement des sociétés via ses impacts sur le cycle de l'eau. Le dispositif européen mis en place depuis la directive cadre sur la gestion de l'eau adoptée en 2000, complétée par des textes plus ciblés comme ceux sur les nitrates ou les normes de qualité environnementale, ne prennent pas la mesure de ces impacts. Comme pour l'agriculture et la forêt, les enjeux climat et biodiversité vont impliquer de repenser ces dispositifs sectoriels.

Une difficulté est que les acteurs ont souvent une représentation erronée de ces impacts : le réchauffement accroîtrait la rareté de l'eau. Sa prise en compte consisterait donc à renforcer les régulations existantes luttant contre les gaspillages et promouvant la sobriété. La réalité est bien plus complexe. Le réchauffement n'accroît en aucune façon la rareté de l'eau. Il intensifie au contraire son cycle en accroissant le volume globale des précipitations tout en perturbant sa distribution dans l'espace et dans le temps.

Au sein de l'Union européenne, cela ne se traduit pas des impacts très contrastés. Dans les zones méridionales, les stress hydriques et les épisodes de précipitations intenses dévastatrices vont se multiplier ; dans les zones septentrionales, le volume global des précipitations va augmenter ainsi que leur irrégularité. La politique de l'eau va devoir s'adapter aux multiples changements de la cartographie des risques dont tous ne peuvent être anticipés avec certitude.

Les nouveaux défis de la politique de l'eau révèlent bien les interdépendances entre les approches sectorielles et les enjeux globaux climat-biodiversité. Les stratégies gagnantes seront celles utilisant positivement ces interdépendances. Par exemple, le stockage de l'eau dans les sols agricoles grâce à l'agroécologie permet de lutter contre les risques de déficit hydrique et de stocker du carbone dans les sols. Pratiquée sur les bassins versants, l'agroécologie limite les risques de crue et contribue à la purification de l'eau douce en évitant de coûteux investissements à l'aval.



Entretien avec Laurence Borie-Bancel,
Présidente du directoire de CNR

HYDROÉLECTRICITÉ OPTIMISER LA PRODUCTION, PARTAGER LA RESSOURCE

Dans un entretien pour Confrontations Europe, Laurence Borie-Bancel, Présidente du directoire de CNR nous présente sa vision sur le rôle de l'énergie hydroélectrique dans la décarbonisation du mix électrique français.

◆ La Compagnie nationale du Rhône a vue renouvelée sa concession relative à la gestion du Rhône en février 2022. Dans le cadre de cette concession, la CNR exerce une triple mission d'intérêt général : la production d'électricité d'origine hydraulique, la navigation fluviale et l'irrigation agricole. Peut-on qualifier votre organisation d'acteur global de l'eau ?

Laurence Borie-Bancel : En effet, notre mission sur le Rhône est holistique avec une solidarité entre ces trois missions et le fait que la gestion du Rhône nous ait été confiée de la frontière suisse jusqu'à la Méditerranée. Nous ne sommes donc pas un simple acteur de l'hydroélectricité en France, mais bien un acteur global de l'eau. Grâce à la valorisation du fleuve par la production d'électricité, on est capable de financer la navigation et l'irrigation. D'ailleurs, dans l'histoire de notre concession, l'objectif d'une voie navigable à grand gabarit était majeur et la première infrastructure construite a été le Port de Lyon. Avec ses infrastructures construites sur le Rhône depuis 1933, CNR répond aux différents besoins en eau, y compris lors de la sécheresse historique de 2022. Cet épisode illustre parfaitement ce que recouvre notre responsabilité sur le bassin. Un autre aspect clé de notre modèle est la redistribution de la valeur créée aux collectivités traversées par le fleuve. Il est donc important pour nous d'être identifiés en tant qu'aménageur du fleuve et pas uniquement comme producteur d'électricité.

◆ **Dans un contexte de décarbonation du mix électrique français et européen à horizon 2030, vous avez affirmé votre attachement à une participation plus importante de l'énergie hydroélectrique dans ce grand élan industriel. Dans quelles mesures les grands bassins fluviaux européens peuvent-ils accompagner le chemin de l'Europe vers la neutralité carbone ?**

L.B-B. : Le bassin du Rhône fournit le quart de l'hydroélectricité en France. Nos centrales au fil de l'eau ne représentent que 3 GW de capacité installée, pour 25 GW au niveau national. Mais il ne faut pas seulement s'intéresser à la puissance ; il faut aussi considérer l'énergie produite. Le Rhône est un fleuve puissant et nos centrales, aménagées en cascade sur plus de 500 km, valorisent chaque goutte d'eau tout en la restituant. En 2023, la production s'est élevée à plus de 13 TWh, et contribue à la fois à la souveraineté énergétique et à la décarbonation du mix énergétique de la France.

Donc, oui, je suis convaincue que l'hydroélectricité est une des énergies de demain, renouvelable, flexible et pilotable, dans le mix européen.

Cela se concrétise dans le cadre de la prolongation de notre concession par un investissement fléché et contractuel de 500 millions d'euros (valeur 2018). Lorsqu'on y applique l'inflation, cette somme approche les 800 millions d'euros. Il vise l'augmentation de la production d'électricité d'environ 0,5TWh via la construction de six petites centrales hydrauliques dans la partie sud du Rhône et le projet d'un 20ème ouvrage, à la confluence avec l'Ain¹. Ce projet, Rhôneergia, devrait fournir 40MWh supplémentaires à partir de 2033, si la décision de l'Etat de poursuivre ce projet est positive et une fois toutes les autorisations obtenues. Cela en ferait le dernier ouvrage de grande ampleur en France.

À côté de ces nouvelles infrastructures pour augmenter la capacité, nous continuons à investir dans notre outil existant, qui a 52 ans de moyenne d'âge. 400 millions d'euros sont consacrés à son maintien en bon état, sur la période 2021-2024.

◆ **L’an dernier, l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse publiait un rapport préoccupant soulignant le risque d’une diminution de 20% du débit du Rhône dans les 30 prochaines années. Comment la CNR prépare-t-elle le futur de la production hydroélectrique dans le bassin du Rhône ?**

L.B-B.: Cette diminution de 20% du débit du Rhône concerne la saison estivale. La même étude indique que nous devrions bénéficier d’un débit plus important en hiver, de l’ordre de plus 25% par rapport à la moyenne actuelle. A l’horizon 2055, le débit moyen annuel du Rhône devrait en fait peu varier, mais il y aura des variations très conséquentes, d’une saison à l’autre. Les périodes de sécheresse intense seront plus fréquentes, de l’ordre de tous les six ans. Elles sont et seront la principale menace pour notre production d’hydroélectricité.

Nous sommes à ce jour capables de nous adapter dans une certaine mesure en organisant la maintenance de nos ouvrages l’été pour atteindre une disponibilité maximale en hiver, lorsque la demande en électricité est forte. Un autre levier d’adaptation est notre maîtrise de toute la chaîne de valeur: même si nos ouvrages sont conçus au fil de l’eau, nous les pilotons en infra-journalier pour dégager de la flexibilité (jusqu’à 1000 MW de modulation dans une journée) et contribuer à l’équilibre du réseau électrique.

Mais nous ne sommes pas en mesure de gérer l’inter-saisonnalité, notre production dépendant du volume d’eau dans le fleuve et donc des conditions météorologiques. Conscients de cette vulnérabilité, nous avons diversifié notre production, en maintenant son caractère 100% renouvelable. Nous avons déjà 1 000MW de puissance installée en éolien et photovoltaïque et visons 2 500MW en 2030, et ce, dans toute la France. En parallèle, nous travaillons sur le stockage par batterie ainsi que sur la production d’hydrogène renouvelable. Et, sans disposer à ce jour de projet avancé de STEP, je pense que ce type d’infrastructures mérite d’être étudié.

◆ **La présence d’élus au sein de la gouvernance de CNR est-elle un atout, notamment pour faire des arbitrages si la disponibilité de la ressource en eau est moindre ? Ce modèle public/privé est-il vertueux pour l’avenir ?**

L.B-B.: Je suis convaincue que le modèle de CNR constitue un atout indéniable. La participation de 183 collectivités, détenant 17% du capital, crée un lien essentiel de solidarité entre territoires et de dialogue avec les parties prenantes autour du fleuve.

Avec la prolongation de la concession de CNR, nous avons réitéré et approfondi notre engagement auprès des territoires: nos missions d'intérêt général, inscrites depuis 2003 dans le cahier des charges, sont dorénavant assorties d'un budget de 165 millions d'euros tous les 5 ans. Les actions entreprises, liées aux énergies renouvelables non-matures, à l'agriculture, à la biodiversité, à la navigation et au développement local, renforcent notre ancrage. Les comités de suivi de la concession, qui réunissent nos parties prenantes - élus locaux, parlementaires, Etat et associations - sont une autre manière de favoriser l'appropriation de nos actions et un développement concerté. L'équilibre capitalistique unique de CNR, avec la participation majoritaire du public - collectivités et Groupe Caisse des Dépôts - et la présence d'ENGIE détenant 49,97%, est précieux. Il confère crédibilité et légitimité en représentant une diversité de voix.

◆ La Commission européenne compte sur les voies navigables pour le transport de marchandises dans le cadre du réseau transeuropéen de transport. Dans le même temps, la réduction du débit des grands fleuves européens menace ce même trafic. Quelles actions la CNR et les autres gestionnaires des bassins fluviaux européens entreprennent-ils pour garantir le plein potentiel de ces « autoroutes fluviales » ?

L.B-B.: Tous les gestionnaires européens de voies navigables doivent être au rendez-vous pour conforter les ambitions du Pacte Vert de réduire les émissions de GES des transports et soutenir la compétitivité du fluvial. Je salue le projet de révision de la directive sur le transport combiné, qui consolidera le report de la route vers des modes massifiés comme le fer et le fleuve. Cette approche complémentaire est cruciale dans la vallée du Rhône pour redynamiser le transport fluvial qui accuse une baisse sensible des trafics. Et, encore une fois, cela soutiendra dans le même temps la santé économique des territoires.

Aujourd'hui, la voie navigable à grand gabarit entre Lyon et la Méditerranée est en capacité d'accueillir quatre fois plus de trafic, sans nouvel investissement; jouons donc la carte du fluvial! Sur notre périmètre, la majorité de nos sites industrialo-portuaires disposent d'embranchements ferroviaires et CNR incite les industriels à utiliser le fluvial, avec des ristournes sur les loyers des parcelles par exemple. Le travail collectif est également essentiel, entre l'Etat, CNR, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), Voies Navigables de France (VNF) et les chargeurs.

Le bassin Rhône-Saône est moins impacté que d'autres bassins comme le Rhin ou le Po par les effets du changement climatique mais la résilience de nos ouvrages, portuaires ou hydroélectriques, doit être considérée.

◆ **Quatre centrales nucléaires sont installées sur les rives du Rhône. Autre grande source d'électricité dans le bassin du Rhône, l'énergie nucléaire est également très dépendante des ressources en eau. Quelle relation entretient donc la CNR avec les centrales nucléaires en bordure du Rhône ?**

L.B-B. : Nous entretenons d'excellentes relations avec EDF, régies par des conventions qui régulent la fourniture d'eau, pompée dans le Rhône pour le refroidissement des centrales nucléaires. Dans le cadre du projet Rhônergia, à la confluence de l'Ain et du Rhône, une nouvelle forme de collaboration émerge pour assurer la compatibilité de notre projet hydroélectrique avec celui des futurs EPR à la centrale du Bugey.

Ce dialogue entre industriels et avec les services de l'Etat est essentiel. Avec le changement climatique et la raréfaction de la ressource, l'équilibre sera plus délicat entre le refroidissement des centrales nucléaires, l'hydroélectricité et les usages comme l'irrigation et la navigation. Se pose aussi la question de la température de l'eau, avec les systèmes de refroidissement en cycle ouvert qui constituent 60% des installations nucléaires sur le Rhône ; l'étude de l'Agence de l'eau pointe leur impact, avec le réchauffement climatique, sur l'augmentation de la température du milieu.

Face à ces défis, je veux souligner la résilience du modèle de CNR. A l'été 2022, nous avons été en capacité de répondre aux différents besoins en eau, alors que notre production hydroélectrique a accusé une baisse de 25% !

◆ **Nous évoquons la question des conflits d'usage, présents et à venir. Cela se manifeste tout particulièrement dans le secteur agricole, très demandeur en eau, comme on l'a vu avec les projets de méga bassines. Quel rôle joue CNR dans l'adaptation des pratiques agricoles à la raréfaction de l'eau ?**

L.B-B. : L'irrigation des terres agricoles est l'une de nos trois missions historiques, concrétisée par 400 prises d'eau le long du fleuve. Nous l'avons revisitée et innovons dans le cadre de nos missions d'intérêt général pour accompagner davantage les agriculteurs dans leur transition vers une agriculture plus durable. Le secteur agricole représente la moitié des prélèvements d'eau dans le bassin. CNR a déjà engagé 27 millions d'euros pour 2023-2027 afin de d'accroître l'efficacité des réseaux d'irrigation, renforcer la résilience agricole face au changement climatique, et optimiser l'interaction agriculture-énergie.

Concrètement, cela se traduit par des projets d'accompagnement de 138 agriculteurs dans la vallée du Rhône, des initiatives telles que la rénovation d'un réseau d'irrigation à 70% dans la plaine de Chomérac (Ardèche) et le développement de l'agrivoltaïsme, avec un démonstrateur «Parcelles du futur» à Lyon. Comme pour nos autres activités, nous menons ce travail en partenariat, avec les chambres d'agriculture et avec une composante Recherche et Innovation pour concilier souverainetés énergétique et alimentaire.

◆ En parallèle de ces efforts de valorisation et d'adaptation du Rhône dans le cadre de la transition énergétique, vous vous êtes également engagés dans un processus de renaturation du fleuve et de ses berges. Dans quelle mesure cet effort de restauration des biotopes s'inscrit-il dans le processus d'application des dispositions de la directive cadre sur l'eau ?

L.B-B. : En matière de préservation de la biodiversité, notre politique s'appuie sur plus de 20 ans de projets de restauration hydrologique et écologique et de travaux scientifiques. Nous échangeons dans de nombreuses instances, comme le Comité de Bassin, avec d'autres acteurs pour maintenir un équilibre essentiel entre l'environnement et les autres usages de l'eau.

CNR a réalisé le plus grand programme de réhabilitation d'un fleuve en Europe, en recréant des zones humides sur 120 km du Rhône, en démantelant des ouvrages du XIXe siècle pour une meilleure connectivité entre le Rhône et ses bras secondaires et en construisant des ouvrages de franchissement piscicole. Avant même les obligations de la Directive cadre sur l'eau, nous avons augmenté les débits réservés aux annexes du fleuve. Et nous continuons notre engagement pour la nature, que ce soient les milieux aquatiques, sur les berges ou forêts de notre domaine.

Lors des discussions parlementaires du projet de loi Aménagement du Rhône en 2022, la question de l'ajout d'une mission biodiversité dans le cahier des charges de la concession a été soulevée. Notre réponse a été la suivante: la biodiversité est transverse et intégrée à nos missions historiques.

◆ **L'appel lancé par le CESE européen, un ensemble de députés européens et d'acteurs de la société civile pour un Blue Deal, visant à développer l'« économie bleue » et accompagner les transformations du Green Deal par des dispositions prenant en considération les tensions croissantes sur les ressources en eau.**

Quelles perspectives cela ouvrirait pour les acteurs de la gestion des grands cours d'eau européens ? Quelles considérations relatives aux grands bassins fluviaux devraient être prises en compte dans la mise en œuvre d'un tel paquet législatif ?

Le Blue Deal est-il pour vous le prochain challenge pour lequel nous devons mobiliser l'Europe et ceci, très vite, compte-tenu des enjeux et des attendus pour les citoyens et la planète ?

L.B-B.: L'appel à un Blue Deal me semble pertinent pour doter la ressource en eau d'une stratégie dédiée, globale et coordonnée dans l'Union européenne. Les propositions qu'il contient doivent être portées dans le débat des élections de juin, puis dans la feuille de route de la prochaine mandature. Les bassins fluviaux y ont toute leur place : réserves d'eau superficielle accessibles, ils apportent différents services mais sont vulnérables face à l'accroissement de la demande en eau. Pour reprendre l'exemple du bassin du Rhône qui abrite 11,5 millions de personnes, les prélèvements en eau devraient passer de 15% du volume du débit en été à 30-40% certaines années après 2055.

Un nouveau cadre de gouvernance européen pour mieux adresser ensemble les questions de qualité et de quantité des ressources en eau et coordonner la concertation entre États membres de bassins transfrontaliers, serait une avancée importante. Les entreprises doivent aussi bien sûr faire leur part, pour plus de sobriété en eau, comme pour l'empreinte carbone.

CNR peut apporter son retour d'expérience de gestionnaire multi-usages d'un fleuve mais aussi inscrire ses actions innovantes dans une nouvelle stratégie européenne pour l'eau.



Par Bénédicte Garbil,

Senior Vice-Présidente Affaires
Institutionnelles et Développement Durable,
Carbios

LA POLLUTION PLASTIQUE S'ATTAQUER À LA SOURCE

L'eau, bien commun essentiel, est au centre des préoccupations dans cette ère de transition environnementale. Préserver la ressource aquatique c'est mettre en œuvre une gestion durable qui repose bien entendu sur une utilisation plus rationnelle mais également la préservation de sa qualité. Nous avons tous hélas en tête ces images de déchets plastiques flottant dans les océans ou coincés sur les berges des cours d'eau. Nous en connaissons les conséquences néfastes sur la biodiversité, la qualité des eaux et nous commençons à découvrir les impacts sur la santé.

C'est non seulement un enjeu environnemental mais également économique : un rapport de 2021 de l'Organisation des Nations Unies évaluait entre 6 et 19 milliards de dollars l'impact de la pollution marine liées aux déchets plastiques.

Alors que l'Europe s'engage dans une démarche de gestion durable de l'eau, il faut repenser nos pratiques, nos politiques ainsi que nos technologies car face à l'enjeu, il est urgent de s'appuyer sur tous les leviers dont nous disposons.

S'attaquer à la pollution plastique terrestre pour résoudre la pollution des eaux

On estime aujourd'hui que les plastiques représentent 85% des déchets marins, soit 75 à 199 millions de tonnes. Loin d'être épargnés, les cours d'eau sont les premiers touchés et sont à l'origine de 80% de la pollution marine.

Même si cela peut paraître évident, rappelons que 80% des déchets marins proviennent des activités à terre.

Ajoutons à cela que la récupération des déchets dans les milieux aquatiques est aujourd'hui techniquement compliquée et coûteuses.

Dès lors, il est facile de comprendre que résoudre le problème de la pollution des eaux requiert d'agir à la source du problème: prévenir la production de déchets plastiques et améliorer la gestion de leur fin de vie.

La première action à mettre en œuvre est de réduire la production de déchets plastiques en réduisant l'utilisation du plastique. L'Europe s'est engagée dans cette voie depuis plusieurs années déjà avec le Green Deal qui s'est traduit par l'adoption de la Directive «Single Use Plastic» en 2019 et devrait être prochainement renforcé par la «Packaging and packaging waste regulation» (PPWR).

Mais cela ne suffira malheureusement pas: selon l'OCDE, environ 460 millions de tonnes de plastiques sont produits chaque année et malgré les efforts engagés, cette production devrait atteindre 1200 millions de tonnes en 2060. Moins de 10% des déchets plastiques sont actuellement recyclés. Le reste finit pour moitié en décharge et, pire, près d'un quart n'est pas pris en charge dans un système de collecte. En 2060, malgré les efforts engagés, cela sera un milliard de tonnes de déchets plastiques qu'il faudra gérer.

Après la prise de conscience, c'est l'heure des solutions

Complémentaire à la réduction, le recyclage des plastiques est un puissant levier qui n'a pas encore montré pleinement son potentiel. En effet, des innovations technologiques européennes ouvrent de nouvelles solutions pour accroître les possibilités du recyclage. C'est le cas de la technologie de biorecyclage enzymatique développée par la société française CARBIOS. Cette technologie valorise les déchets PET (parmi les plastiques les plus répandus au monde), qu'ils soient sous forme de plastiques ou de fibre textile (polyester) en les réintégrant dans le cycle de production comme ressources primaires. Elle permet de recycler des emballages qui ne le sont actuellement pas par les technologies existantes (bouteilles colorées ou opaques, barquettes alimentaires) avec un haut niveau de qualité permettant de fabriquer des produits en PET recyclé aptes au contact alimentaire et de qualité identique à ceux d'origine pétrolière.

Cette technologie ouvre également la voie au recyclage fibre-à-fibre des textiles en polyester pour lesquels il n'existe aucune solution pour gérer leur fin de vie si ce n'est l'incinération ou la décharge. Aujourd'hui, moins de 1% des textiles sont recyclés ; les marges de progrès qu'ouvrent cette circularité du polyester sont donc énormes.

Nos déchets permettent de réduire notre dépendance aux hydrocarbures

La technologie de biorecyclage que nous développons ouvre donc de nouvelles perspectives pour traiter le problème de la pollution plastique des océans et des cours d'eau à leur source. Elle ouvre également de nouvelles possibilités pour réduire le recours aux hydrocarbures et la dépendance européenne. 99% des plastiques sont aujourd'hui fabriqués à partir de pétrole. Nos déchets vont devenir la matière première qui va remplacer ce pétrole. En parvenant à revenir aux composants de base du PET, le biorecyclage permet de ne plus avoir recours au pétrole pour fabriquer des emballages et des textiles. En outre, des analyses récentes du cycle de vie¹ montrent une réduction de 57 % des émissions de CO₂ par rapport à la production de plastique vierge², et pour chaque tonne de PET recyclé produite, 1,3 tonne de pétrole est ainsi évitée.

La réglementation européenne, levier d'accélération de la transition environnementale

La réglementation joue un rôle pivot dans l'accélération du recyclage et l'utilisation de matériaux recyclés au sein de l'Union Européenne. La directive SUP établit un cadre réglementaire visant à réduire l'impact des plastiques à usage unique sur l'environnement. Un élément clé de cette directive est l'obligation d'incorporer 25 % de contenu recyclé dans les bouteilles en plastique d'ici 2025, 30 % en 2030, une cible ambitieuse qui reflète l'engagement européen envers la réduction de la pollution plastique et la promotion du recyclage. Le contexte européen, avec ses réglementations favorisant l'incorporation de matériaux recyclés dans les emballages, offre un terrain fertile pour une telle innovation technologique et ce d'autant que son adoption généralisée est essentielle pour atteindre voire dépasser les objectifs fixés.

Le biorecyclage n'est plus seulement une innovation, c'est une réalité industrielle qui s'incarne dans la construction en France à la frontière avec la Belgique et le Luxembourg, d'une première usine capable de traiter l'équivalent de 2 milliards de bouteilles ou 300 millions de t-shirts. Cette première usine CARBIOS ouvrira en 2025. Grâce au passage à l'échelle industrielle d'innovations développées sur son territoire, l'Europe a maintenant les moyens d'atteindre les objectifs de transition environnementale qu'elle s'est fixés.

Les efforts de CARBIOS et d'autres acteurs du secteur pour faire évoluer la législation européenne, afin qu'elle prenne en compte ces technologies innovantes de dépolymérisation dans le calcul du contenu recyclé, témoignent de l'importance de la collaboration entre l'innovation technologique et le cadre réglementaire pour atteindre les objectifs environnementaux de l'Europe. Cette synergie est cruciale pour assurer que la transition vers des pratiques plus durables soit à la fois viable et bénéfique pour l'environnement, l'économie et la société européenne dans son ensemble.

MIEUX GÉRER LA RARETÉ

LES NOUVEAUX DÉFIS
DE LA GOUVERNANCE
EUROPÉENNE



Par Jean Launay,
président du Comité National de l'Eau (CNE)

LA GESTION INTEGRÉE DES RESSOURCES EN EAU POUR UN NOUVEAU REGARD SUR L'EAU

Le sujet posé « Agir à toutes les échelles, de la coopération transfrontalière à la gestion intégrée de la ressource en eau dans le bassin » mérite en premier lieu un retour sur les fondements législatifs de la gestion de l'eau en France et en Europe.

À cet égard, dans notre pays, **c'est bien la loi fondatrice du 16 décembre 1964 qui organise la gestion de l'eau** en s'appuyant sur plusieurs grands principes : l'eau paye l'eau, pollueur/payeur, mais surtout, pour ce qui concerne notre sujet la solidarité amont/aval qui trouve sa traduction dans :

La GIRE, gestion intégrée des ressources en eau

Ce concept permet de dépasser la gestion technique de l'eau et de prendre en compte les conditions socioéconomiques des territoires et des États, les enjeux environnementaux et plus encore leur dimension politique et stratégique. Mis en œuvre par les États en interne, ils peuvent s'appliquer de façon bienvenue dans des cadres transfrontaliers. La GIRE selon Richard Laganier, dans une contribution publiée dans le numéro hors-série du Monde consacré à l'atlas de l'eau et des océans (2017), « s'inscrit dans la promotion du bien être humain et doit contribuer à la réduction de la pauvreté, à la protection de l'environnement et à une croissance économique équilibrée, grâce à un développement ancré dans la démocratie et à la participation des parties prenantes dans les processus décisionnels. » Cette approche a été diffusée à l'échelle internationale à la première conférence des Nations Unies sur l'eau de Mar del Plata en 1977, heureusement enfin suivie de celle de New York en 2023.

La gestion par bassin versant

Le territoire métropolitain est divisé en six grands bassins hydrographiques et cinq en outre-mer, chacun d'entre eux comportant une structure délibérative appelée comité de bassin, composée des représentants de l'état, de toutes les strates des collectivités territoriales et des usagers de l'eau, acteurs économiques (industriels, agriculteurs, producteurs d'électricité) ou non économiques (consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement).

Cette loi innovante voit aussi la création des agences de l'eau, organismes exécutifs dotés d'un conseil d'administration (aides/ programme, finances, évaluation / planification...) et de comités techniques spécialisés revêtant différentes appellations telles que milieux naturels, inondations, usagers (agriculture / industrie), international.

Les agences de l'eau sont les financiers des politiques de l'eau grâce aux ressources financières provenant des différentes redevances essentiellement basées sur les prélèvements en eau et sur les pollutions, en application de deux principes majeurs que sont le principe pollueur/ payeur et le principe l'eau paye l'eau.

La notion de bassin versant porte en elle même le dépassement des limites administratives : départements et régions mais aussi des frontières des États. Dans ses deux livres, L'avenir de l'eau (Fayard/2008) et La terre a soif (Fayard/2022) l'académicien Erik Orsenna développe les rapports entre États à l'aune des grands fleuves qu'ils partagent.

Après 60 ans, la loi sur l'eau de 1964 conserve toute son actualité !

Elle porte en elle un premier acte de décentralisation alors même que la décentralisation n'était pas encore à l'ordre du jour. En effet, le bassin versant renvoie directement aux territoires dans toute leur diversité avec la nécessité d'adapter les réponses aux situations concrètes rencontrées.

Elle constitue aussi un pas vers la déconcentration alors que le concept n'était pas encore dans l'air du temps. Actrices centrales des politiques de l'eau et de la biodiversité, les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif.

Placées sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, elles mettent en œuvre les SDAGE (schémas directeurs de gestion et d'aménagement des eaux) en cherchant à favoriser une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques.

Je défends aussi l'idée que ce modèle décentralisé et déconcentré a aussi généré de la fiscalité écologique et la pratique de la démocratie participative avant que ces deux concepts ne rentrent couramment dans les débats de la sphère publique.

Ces formidables acquis de la loi de 1964 doivent être en permanence défendus ; en effet, le fait d'associer tous les acteurs de l'eau dans des structures consultatives et même décisionnaires permet des prises de décisions mieux concertées car appuyées sur de longs dialogues en amont de la prise de délibérations.

Le jacobinisme latent et le risque de re budgétisation financière de la politique de l'eau restent des menaces fortes et permanentes sur tous ces acquis.

La prise en compte du dérèglement climatique, avec la tendance qui n'est plus contestée au réchauffement, impose un nouveau regard sur l'eau.

Nous sommes de plus en plus confrontés aux manques d'eau : la sécheresse est souvent là, arrive plus tôt dès le printemps, dure plus longtemps, se prolongeant en automne. Les canicules de 2022 et 2023 ne sont pas comparables mais elles sont réelles, éprouvant les territoires, les sols, les milieux aquatiques et la biodiversité ainsi que nos organismes de manière plus forte. Les feux de forêt augmentent en nombre, en intensité et en durée.

Mais l'eau a aussi ses excès et ceux-ci sont tout autant visibles ; les inondations récentes et renouvelées à trois reprises dans le département du Pas de Calais en constituent la dramatique illustration.

Ajoutons à ce tableau la fonte des glaciers, la diminution du manteau neigeux, la remontée du trait de côte, nous voyons bien que l'accumulation de tous ces phénomènes sur notre pays et sur la terre entière fait peser sur la planète et les populations des risques naturels majeurs qui nous amènera vite, malheureusement, à constater un nouveau type de réfugiés, les réfugiés climatiques.

Les PNACC (Plans nationaux d'adaptation au changement climatique) et les plans d'adaptation au changement climatique des bassins et des régions renvoient à l'articulation des politiques territoriales et à la définition de nouvelles solidarités.

Les projections sur l'évolution de la ressource en eau ainsi que sur les modalités des usages qui en seront fait s'imposeront dans l'écriture de ces documents. Ainsi, dans le bassin Adour Garonne, le comité de bassin du 25 avril 2023 a déjà délibéré sur le principe des économies d'eau, s'appuyant sur les travaux menés avec les établissements publics territoriaux de bassin pour décliner une trajectoire d'économie pour chaque sous bassin qui se définira, d'ici le printemps 2024, dans le cadre des commissions territoriales.

En préconisant le portage politique à tous les niveaux de responsabilité, la clarification des objectifs, la nécessité d'une gouvernance associant tous les acteurs, la définition des priorités, le développement de la connaissance des risques, le GIEC nous donne dans son dernier rapport toutes les clés pour trouver des trajectoires d'adaptation dynamiques.

C'est valable pour nous en France et cela s'applique aussi partout sur la planète Terre ; la coopération transfrontalière est la porte ouverte à la géopolitique des fleuves.

La civilisation s'est épanouie sur les rives des fleuves et le développement des sociétés urbaines hiérarchisées est étroitement lié à la maîtrise de l'eau. Richard Laganier confirme : « l'eau est au centre des relations de pouvoir : entre usagers des rives gauche et droite des fleuves pour l'accès à l'eau, entre les usagers de l'amont qui prélèvent de l'eau au détriment de ceux de l'aval, pour le contrôle de l'eau et de son partage entre les usagers ».

L'eau court, mais elle n'est pas courante pour tout le monde ! Le manque d'infrastructures et l'insuffisante qualité de l'eau posent le problème de l'accès à l'eau. Car l'eau, c'est aussi l'assainissement. L'objectif de développement durable 6 de l'ONU est dédié à l'eau et affiche l'objectif de parvenir à l'élimination progressive des inégalités d'accès aux services d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité. Les enjeux sanitaires et de santé publique sont donc posés. Mais également celui de l'économie circulaire ; la réduction de la consommation d'eau et notre capacité à réutiliser les déchets que nous produisons imposent de se pencher sur la réutilisation des eaux usées traitées et la valorisation des boues.

User de l'eau, mais sans abuser de son usage ! S'il a permis de faire face à l'augmentation de la population mondiale, le développement de l'agriculture irriguée a entraîné des dommages environnementaux, tant par la pression sur la ressource en eau que par la modification des milieux aquatiques. Il convient de passer à l'irrigation éco efficace en agriculture et la sobriété doit devenir une ambition.

Les grands équipements hydroélectriques ont marqué et marquent toujours les relations diplomatiques internationales. Souvent considérés comme des emblèmes de modernité, les barrages rentrent aussi dans la catégorie des énergies renouvelables. Mais ils ont aussi l'inconvénient de créer toute une série d'impacts négatifs avec en premier lieu le déplacement de populations (Cf le barrage des Trois Gorges en Chine). Ils peuvent aussi constituer des bombes à retardement géopolitiques car le stockage et la captation des eaux sont de nature à envenimer les relations entre pays dès lors que la ressource se raréfie face à des besoins croissants.

Un exemple concret de coopération transfrontalière ; Oyapock- Maroni : « un catalogue de frontières » (Erik Orsenna) entre la France, le Brésil et le Suriname

L'initiative Bio Plateaux qui constituait l'action 62 du plan biodiversité de N. Hulot) est née en 2019 avec une conférence à Cayenne qui s'est déroulée en présence d'Annick Girardin, alors ministre de l'Outre-Mer. Sur ces bassins, la France (Guyane) le Brésil et le Suriname partagent des problématiques similaires et autant de défis fondamentaux : hydrologie (sauts de rivières infranchissables et vulnérabilité des populations), qualité des milieux (orpaillage), services essentiels (accès à l'eau/ déchets). Aujourd'hui, il s'agit de passer du plan biodiversité à la création d'un organisme de bassin transfrontalier en associant la collectivité territoriale de Guyane. Patrick Lecante, président du CB de Guyane, élu moteur du territoire est partant d'autant que ce projet a été inscrit comme engagement volontaire à l'agenda 2030 de la conférence ONU/ New York de mars 2023.

Conclusion : pour l'eau, bien commun, la nécessité de passer de l'enjeu de guerre à l'enjeu de paix

D'autant plus que près de 250 bassins fluviaux dans le monde sont partagés entre deux ou plusieurs États, constituant de facto des foyers de tension dans le contexte du réchauffement climatique qui accroît la raréfaction de la ressource.

Selon Frédéric Lasserre, professeur de géographie à l'université Laval de Québec «l'eau en elle-même ne suscite pas de conflit mais les rivalités que provoque son partage se combinent à d'autres sources de tension pour aboutir à des ruptures.». Partout sur la planète, c'est bien le partage de l'eau qui constituera le socle d'une paix durable. La gestion transfrontalière des fleuves entre les États, sous l'égide des Nations Unies ou de la Banque Mondiale, sera de nature à démontrer que, grâce à une gestion collaborative, l'eau, souvent source de conflit, peut aussi devenu facteur de paix et de coopération.

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE EUROPÉENNE DE L'EAU

APPEL À UN BLUE DEAL EUROPÉEN



Par Pernille Weiss,

Députée européenne danoise pour le groupe PPE, Membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

POUR UN ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION CONSACRÉ À L'EAU EN EUROPE

« Il est temps de créer un écosystème d'innovation consacré à l'eau en Europe »

Introduction

L'eau est une ressource essentielle pour la vie, pour nos écosystèmes, les activités économiques et la société dans son ensemble. Toutefois, avec la consommation grandissante et le changement climatique, les défis liés à l'eau, tels que le stress hydrique et la pollution, ne cessent de croître. En raison de l'interconnexion de l'eau, les problèmes rencontrés sont également de plus en plus complexes et interdépendants.

Bien que la situation exige une action coordonnée de l'ensemble des acteurs, la réalité est toute autre : notre cadre politique n'est pas à la hauteur des enjeux et il existe une fragmentation évidente des efforts à tous les niveaux.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine de l'innovation. Une collaboration solide entre les universités, la recherche et les activités commerciales s'avère cruciale pour créer un environnement qui exploite et commercialise pleinement les connaissances créées. Cependant, il existe actuellement une déconnexion dans le « triangle de la connaissance » qui nous empêche effectivement d'amener les découvertes des innovateurs jusqu'à l'utilisateur final.

L'une des solutions à ce problème serait de créer un écosystème européen d'innovation efficace autour de la question de l'eau. Cette approche fait écho aux actions de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), qui a pour mission de renforcer notre capacité à innover en Europe. À cette fin, cet institut crée et gère plusieurs écosystèmes d'innovation, communément appelés Communautés de la connaissance et de l'innovation (« CCI »).

Le présent article sera consacré aux mesures concrètes que j'ai prises, en ma qualité de Présidente du MEP Water Group au sein du Parlement européen, avec mes collègues Maria da Graça Carvalho (PPE, Portugal) et Christian Ehler (PPE, Allemagne), pour inciter à la mise en place d'une telle initiative sur l'eau. En outre, le présent article vous donnera un aperçu de la situation actuelle et de ce à quoi nous pouvons nous attendre à l'avenir.

L'importance d'un écosystème d'innovation

Avant toute chose, il convient de donner une définition claire de l'«écosystème d'innovation». Ce concept désigne un réseau d'entités qui collaborent les unes avec les autres afin de créer, de développer et de commercialiser des solutions innovantes (ex. : de nouveaux produits et services). Ces entités réunissent un large éventail d'acteurs: des grandes et petites entreprises, des universités et instituts de recherche, ainsi que des organismes de formation professionnelle, des investisseurs et des ONG, entre autres exemples.

Dans le cas de la CCI, deux autres dimensions entrent en jeu: les parties prenantes viennent de régions géographiques différentes (les 27 États membres peuvent participer, de même que les partenaires de l'AELE tels que la Norvège ou la Suisse) et représentent des secteurs divers (elles peuvent, par exemple, être impliquées dans les activités d'«eau douce» ou d'«eau de mer»).

Ces écosystèmes sont particulièrement efficaces, car ils tirent parti de l'expertise complémentaire des parties prenantes pour aider à jeter un pont entre les idées et faciliter leur mise en oeuvre sur le marché.

Cela s'avère nécessaire, car nul ne peut résoudre seul les problèmes complexes de la vie réelle, tels que la crise de l'eau. Il faut, pour cela, un réseau d'entités possédant de solides connaissances et disposées à collaborer qui, en créant des synergies, peuvent abattre les barrières entre les secteurs et les pays.

Dans le cas du secteur de l'eau, les solutions innovantes pourraient, par exemple, accroître la résilience de nos écosystèmes, améliorer la qualité de l'eau, réduire les déchets et atténuer les effets du changement climatique.

Les « CCI » : Communautés de la connaissance et de l'innovation

S'inspirant du Massachusetts Institute of Technology qui encourage les partenariats entre l'université et l'industrie, l'un des principaux aspects du travail de l'EIT consiste à gérer des CCI. Depuis 2010, il a été créé neuf CCI, chacune s'attellant à un défi sociétal spécifique : l'alimentation, la santé, le numérique, la culture, les matières premières, etc.

Mais comment crée-t-on une CCI pour commencer ? Et comment fonctionnent-elles ? Dans la pratique, la Commission européenne lance d'abord un appel à candidatures ouvert à toutes les parties prenantes compétentes. À partir de là, les parties intéressées se constituent en groupes (généralement, deux ou trois groupes composés chacun de 30 à 50 parties prenantes) qui s'affrontent pour devenir la « CCI gagnante ». Cependant, ce processus a tendance à prendre beaucoup de temps en plus d'être ardu. Les participants doivent non seulement présenter leurs contributions et attentes potentielles, mais aussi connaître précisément les atouts respectifs des autres participants afin de se coordonner et de former des alliances stratégiques qui assureront leur réussite.

Une fois l'équipe gagnante annoncée, la structure de la CCI est répartie entre un siège, qui gère les travaux, et cinq à six « centres de co-implantation » régionaux, qui fonctionnent comme des unités opérationnelles dédiées à des objectifs spécifiques.

Sur le plan financier, la CCI reçoit un financement européen pendant une période de sept ans, lequel financement peut être renouvelé une fois pour une durée égale. Ainsi, après une période maximum de quatorze ans sous perfusion européenne, le but de la CCI est de devenir viable financièrement grâce aux produits et services qu'elle aura créés, développés et vendus.

La CCI Eau

Où se situe la CCI Eau dans tout cela ? Cette dernière devrait devenir la 10^e édition de la série. La Commission a annoncé qu'un appel à candidatures serait lancé l'an prochain en 2025 en vue de mettre en place la CCI Eau l'année suivante, en 2026. Cette décision a été saluée par des parties prenantes en Europe, qui sont particulièrement motivées par la valeur et l'impact potentiels de cette initiative. Néanmoins, cela signifie également qu'elles doivent dès maintenant se préparer au processus de candidature ardu.

C'est dans ce contexte que j'ai décidé, avec mes collègues Mme Carvalho et M. Ehler, de soutenir concrètement ces participants en entreprenant deux actions: d'une part, en lançant le processus de coordination entre les parties prenantes et, d'autre part, en commandant une étude sur mesure qui permettrait de produire des recommandations concrètes à l'avenir.

Favoriser la coopération entre les parties prenantes

Afin d'activer le processus de coordination, nous avons organisé un atelier interactif unique d'une journée au Parlement européen à Bruxelles, en janvier. Plus de 90 parties prenantes de 18 pays, dont le Danemark, Chypre, l'Irlande et la Slovaquie, étaient présentes. Nous avons également eu l'honneur et le plaisir d'accueillir deux intervenants prestigieux, à savoir Iliana Ivanova, Commissaire à l'innovation, et Adam Rottenbacher, Directeur des opérations de l'EIT, qui ont tous deux souligné la valeur de la future CCI sur l'eau.

L'objectif était de favoriser l'interaction, la collaboration, la création de réseaux et la réflexion collectives et en personne, afin d'aider les participants à mieux identifier et comprendre leurs outils et besoins respectifs pour créer une CCI performante.

Avec cet objectif en tête, nous avons divisé les participants en petits groupes et leur avons soumis une douzaine de questions spécifiques et pertinentes (ex.: Selon vous, quels domaines prioritaires ont le plus de chance de créer de la valeur?» ou «Quels impacts souhaitons-nous avoir avec cette CCI? Dressez une liste et expliquez»). Après de multiples échanges et débats, les participants ont fini par présenter leurs conclusions à leur auditoire. À la fin, mon équipe et moi-même avons recueilli toutes les productions écrites et avons analysé et comparé ces données de sorte à rédiger un bref rapport.

Les conclusions

Les résultats sont assez saisissants. Des synergies ont été créées: la majorité des sujets identifiés comme ayant le plus de chances de créer de la valeur étaient également perçus comme étant les meilleurs pour une innovation durable et pour améliorer la qualité de vie des citoyens européens.

Dans ce contexte, quatre priorités majeures ont émergé: le recours à la numérisation des données (pour mieux mesurer et gérer les ressources hydriques); l'amélioration de la qualité de l'eau potable (dont la pollution ne cesse d'augmenter); l'amélioration des infrastructures de l'eau (qui sont vieillissantes et défaillantes); et enfin l'importance de la circularité (en particulier, pour la gestion de l'agriculture et le traitement des eaux usées).

En termes de défis, les participants ont révélé qu'ils devront trouver le juste milieu entre les intérêts des secteurs d'eau douce, marin et maritime, et agir d'une même voix.

Étude STOA sur l'eau

Parallèlement à cet atelier, notre seconde initiative a été de commander une étude au Comité de l'avenir de la science et de la technologie (STOA) du Parlement européen afin de produire des recommandations concrètes pour la mise en place d'une CCI. Une équipe d'experts paneuropéenne travaille actuellement sur le projet, qui devrait être publié en mai.

Plus particulièrement, l'étude conseillera les participants sur la manière de hiérarchiser, de concevoir et d'organiser leur travail futur. Par exemple, elle devrait identifier les thèmes à fort potentiel, dresser un panorama des technologies actuelles et émergentes, et souligner la nécessité de développer la recherche et de refondre les réglementations si nécessaire.

Conclusion

En résumé, l'eau est une ressource essentielle, mais menacée qui mérite notre attention de toute urgence. À l'heure où les défis liés à l'eau deviennent de plus en plus complexes et interdépendants, une solution apparaît comme étant particulièrement appropriée : la création d'un écosystème européen d'innovation efficace consacré à l'eau. En réunissant un large éventail de parties prenantes, issues de secteurs et de pays différents, nous pouvons renforcer notre capacité à innover et mettre en oeuvre des solutions concrètes. Cette approche est conforme à la mission de l'EIT, qui devrait lancer une CCI sur l'eau en 2026.

Cependant, le processus de lancement d'une coordination entre l'ensemble des parties prenantes est généralement ardu et demande beaucoup de temps. C'est pourquoi, avec deux collègues au Parlement européen, j'ai entrepris des actions concrètes pour leur apporter mon soutien. Tout d'abord, en organisant un atelier interactif en présentiel à Bruxelles pour encourager les participants à échanger leurs idées et les aider à mieux se comprendre mutuellement. Puis, en demandant au Comité STOA au sein du Parlement européen de préparer une étude qui permettrait de conseiller et de guider les parties prenantes dans leurs actions futures.

J'ai donc hâte de voir comment la future CCI Eau se matérialisera et, d'une manière générale, comment la Commission européenne relèvera les défis liés à l'eau dans le cadre de son prochain mandat (2024-2029). Je suis convaincue qu'une approche holistique, dans laquelle l'eau ne serait pas qu'un élément de politique environnementale, mais un point à l'ordre de toutes les politiques de l'UE, est la seule voie à suivre. C'est également pourquoi j'ai, à de nombreuses reprises, avec le Comité économique et social européen, exprimé mon soutien en faveur de l'adoption d'un plus que nécessaire «Pacte bleu», qui devrait être une priorité stratégique à part entière pour l'Union européenne.



Par Pietro Francesco De Lotto,

Président de la Commission consultative des mutations industrielles du Comité économique et social européen

APPEL À UN BLUE DEAL EUROPÉEN

ASSURER LA RÉSILIENCE HYDRIQUE FUTURE DE L'EUROPE

L'Europe ressent de plus en plus les effets de la rareté de l'eau et de la crise mondiale de l'eau. Les pays et les régions font face à des sécheresses, à une mauvaise qualité de l'eau ou à un manque d'accès à une eau potable saine. L'eau n'est pas utilisée de façon suffisamment rationnelle dans de nombreux secteurs de notre société, notamment au niveau des infrastructures d'approvisionnement en eau, des processus de production et de la consommation. Dans l'ensemble, nous ne sommes pas sur la bonne voie pour réaliser les Objectifs de développement durable liés à l'eau.

Le Comité économique et social européen (CESE), un organe consultatif de l'UE représentant la société civile organisée, est fermement convaincu de la **nécessité de changer d'échelle dans les politiques européennes de l'eau** : l'approche actuelle s'avère fragmentée et n'est pas à la hauteur des défis posés à notre société. Il existe un cadre réglementaire européen, mais un grand nombre de ses objectifs n'ont pas été atteints, en grande partie à cause d'un manque de financement, de la lenteur de la mise en œuvre et d'une intégration insuffisante de l'eau dans les politiques sectorielles ; et la dimension de l'eau n'est pas suffisamment prise en compte dans les prises de décisions publiques et privées. L'eau n'est pas traitée comme une question transversale, mais son rôle crucial dans toutes les activités humaines en fait une ressource vitale à préserver.

Sans action de notre part, les défis liés à l'eau auront des effets sur des parties toujours plus importantes de notre société, avec des répercussions sur la stabilité économique, sociale et politique, y compris ici en Europe, si la rareté de l'eau menace les moyens de subsistance des populations, comme l'agriculture, et si les populations se voient contraintes de migrer pour avoir accès à l'eau.

Nous avons besoin de mesures à l'échelle de l'UE pour garantir une eau propre aux populations et à nos écosystèmes, et pour assurer une vraie transition vers une utilisation durable de l'eau.

Le CESE a présenté son appel en faveur d'un Pacte bleu européen, une stratégie globale sur l'eau pour l'Europe, en octobre 2023. Il traite des aspects sociaux, économiques, environnementaux et géopolitiques de l'eau, des défis liés à l'eau dans l'agriculture, l'industrie et les infrastructures ainsi que de la consommation durable. La Déclaration en vue d'un Pacte bleu pour l'Europe met en avant 15 principes et 21 actions concrètes à adopter d'urgence. **Nous appelons la Commission européenne à faire de l'eau une priorité stratégique à part entière pour l'Europe.**

Depuis le début, nous proposons le Pacte bleu comme une politique indépendante, mais complémentaire du Pacte vert. Pourquoi un tel positionnement ?

Jusqu'à présent, l'eau était un élément du Pacte vert, dont le principal objectif est de rendre l'Europe neutre en carbone d'ici 2050. Bien qu'aucune politique de l'UE ne puisse améliorer de façon nette l'empreinte carbone de notre continent, des subventions continuent d'être versées pour des projets consommant de très grandes quantités d'eau dans des régions confrontées à un stress hydrique extrême, et les citoyens ont peu conscience de l'impact de leur consommation sur la quantité d'eau disponible dans leur région et dans le monde. Si rien n'est fait, la production alimentaire pourrait être menacée par la pénurie d'eau, ce que nous ne pouvons accepter.

Ceci prouve que la question de l'eau ne peut rester un simple élément du Pacte vert et qu'elle doit être traitée comme une politique à part entière : **la résilience dans le domaine de l'eau et la décarbonation doivent être traitées avec la même détermination, et l'UE a donc besoin de deux politiques complémentaires et égales.**

Il est important de souligner la différence de nature de ces deux politiques. La décarbonation vise à lutter contre le changement climatique. Le Pacte bleu contribuera également à l'atteinte de cet objectif, car l'eau est une dimension de la politique climatique, mais **l'eau ne peut être réduite à une question purement environnementale**. Le Pacte bleu et le Pacte vert se recoupent, mais couvrent des champs d'action différents.

Par exemple, comme le reconnaissent les Nations Unies, l'accès à l'eau est un droit humain. Toutefois, en Europe, près de 10 millions de personnes n'ont pas accès à une eau potable saine et, d'une manière générale, la quantité d'eau potable disponible ne suffit pas à répondre aux besoins. Nous devons investir dans nos infrastructures d'eau, sachant que certains pays de l'UE perdent jusqu'à 50% de leur eau à cause de fuites. Cela justifie également l'adoption de politiques sociales spécifiques pour que les populations les plus vulnérables ne soient pas privées de leur accès à une eau propre et à des systèmes sanitaires. Il est urgent de traiter ces questions, en plus des considérations purement environnementales. C'est pourquoi le CESE est convaincu que le paradigme doit changer : **si le Pacte bleu devient l'une des priorités du prochain mandat de la Commission, toutes les politiques de l'UE devront être révisées en conséquence pour intégrer la dimension de l'eau.**

Enfin, il doit être souligné que le **Pacte bleu repose sur une philosophie et sur des modes d'action différents de ceux du Pacte vert**. Si nous prenons l'exemple des industries, nous ne recommandons pas aux entreprises de réduire leur consommation d'eau de X% pour avoir «zéro impact sur l'eau» d'ici 2050. Certaines industries pourraient y parvenir bien plus rapidement, à condition que les technologies nécessaires existent, alors que d'autres secteurs (comme l'industrie du textile ou l'industrie nucléaire) auront besoin de beaucoup plus de temps.

Si nous ne voulons pas contraindre ces secteurs à délocaliser à cause de normes trop strictes, il est important que nous adoptions une approche par secteur et sur mesure de sorte à définir des trajectoires de transition pour chaque industrie. Les entreprises qui consomment le plus d'eau ont besoin d'être accompagnées dans leur transition. Ainsi, alors que dans le Pacte vert européen les secteurs industriels «bruns» ont parfois eu des difficultés à obtenir une aide financière pour se décarboner, dans le contexte du Pacte bleu européen, nous estimons qu'il **est nécessaire d'aider les industries qui consomment le plus d'eau à adopter progressivement des technologies qui leur permettront de devenir plus économes en eau et plus compétitives.**

Comme nous le proposons dans la Déclaration en vue d'un Pacte bleu pour l'Europe, cela pourrait être fait à travers la révision des trajectoires de transition industrielles dans les deux prochaines années, en tenant compte des liens entre l'eau, l'énergie et les matières premières critiques, et tout en apportant un soutien financier et en encourageant la recherche de technologies pour garantir la réussite de ces changements industriels. Cette approche contribuera à préserver les emplois et à créer de nouvelles opportunités de carrière pour les travailleurs, en particulier dans le domaine des technologies propres. **Comme tout changement industriel, le Pacte bleu ne sera un succès que s'il a les moyens de ses ambitions, à la fois sur le plan financier et sur le plan des ressources humaines.**

Si nous unissons nos forces maintenant et faisons de l'eau une priorité européenne pour les années à venir, nous pourrions encore agir. Ne rien faire aujourd'hui nous coûterait plus cher ultérieurement.

Les élections européennes auront lieu dans quelques mois. Les Européens voteront et soutiendront la démocratie seulement s'ils estiment que les institutions européennes apportent des solutions aux problèmes qui leur tiennent à cœur. Et l'eau est un sujet très concret qui nous parle à toutes et tous. Comment les décideurs européens aborderont-ils la question de l'eau et les défis à venir? Le moment est effectivement venu de poser ces questions.

Nous avons impliqué des parties prenantes issues du secteur de l'eau, des industries et de la société civile, ainsi que des organisations internationales dans la préparation du Pacte bleu européen. Et nous avons constaté un intérêt sans précédent pour cette initiative. Les parties prenantes viennent à nous en proposant des actions communes sur ce sujet; elles voient le Pacte bleu comme un concept important qui peut soutenir leur engagement en faveur de l'eau. **Il semble y avoir un espoir croissant que le Pacte bleu sera un tournant pour parvenir à une résilience hydrique à long terme en Europe.**

Depuis le début, nous travaillons également en étroite collaboration avec le Parlement européen, dont beaucoup de députés partagent notre vision quant à la nécessité d'aborder la question de l'eau sous un angle plus stratégique afin d'assurer la sécurité hydrique de demain. Nous espérons que le nouveau Parlement tiendra cet engagement. Tout dépend de notre choix futur, en tant que citoyens européens.

Bien que notre appel ait été bien accueilli, le récent report de l'Initiative sur la résilience de l'eau par la Commission européenne envoie un signal préoccupant et prouve que nous devons continuer à faire pression pour arriver à ce changement d'échelle. Aux côtés du Parlement et du Comité européen des régions, nous avons appelé la Commission à publier l'initiative sans tarder, et nous avons hâte de contribuer au débat public sur la résilience hydrique future de l'UE.

Nous sommes déterminés et optimistes : un grand nombre d'États membres commencent à prendre conscience de l'importance de la crise de l'eau, même s'ils peuvent être affectés à des degrés divers. Beaucoup d'entre eux ont adopté récemment des stratégies nationales sur l'eau, ce qui est un signe encourageant. Nous continuerons de travailler de façon étroite avec eux afin de favoriser une approche coordonnée à l'échelle de l'UE, car aucun pays ne peut relever seul ces défis.

Nous resterons également engagés auprès de la société civile organisée, en appelant à une stratégie sur l'eau plus ambitieuse et complète pour l'Europe. L'Europe doit avoir, et mérite, un Pacte bleu ambitieux.

CONFRONTATIONS EUROPE



Confrontations - Bruxelles

Avenue des Arts 46
1000 Bruxelles

Confrontations - Paris

Avenue de Villiers 29
75017 Paris



@confrontations



@ConfrontationsEurope



www.confrontations.org



communication@confrontations.org

Confronter les idées, construire l'Europe